

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA SOCIÉTÉ AURICOM

Dernière mise à jour : 12/07/2025

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre la société **AURICOM**, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 200 €, dont le siège social est situé au 3 impasse de Lacamp, 15250 NAUCELLES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de aurillac, représentée par M. Ilan DAYRAL, en sa qualité de Président (ci-après « le Prestataire »), et toute personne physique ou morale, professionnel ou consommateur, souhaitant bénéficier de ses prestations (ci-après « le Client »).

ARTICLE 2 – OBJET

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles AURICOM fournit au Client des prestations de communication, marketing digital, production de contenus numériques (photos, vidéos, textes, graphismes), développement et gestion de sites internet, gestion d'image de marque, création de logos, captation visuelle et aérienne, ainsi que tout service connexe ou complémentaire.

ARTICLE 3 – CHAMP D'APPLICATION

Les CGV s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par AURICOM, que la commande soit passée en France ou à l'étranger. Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client des présentes CGV. Elles prévalent sur tout autre document, sauf conditions particulières expressément acceptées par AURICOM par écrit.

ARTICLE 4 – DEVIS ET COMMANDE

- 4.1. Toute demande de prestation fait l'objet d'un devis préalable détaillé, valable pendant **30 jours**.
- 4.2. La signature du devis vaut **bon de commande ferme et définitif**, et acceptation intégrale des CGV.
- 4.3. **Un acompte de 30 %** peut être demandé pour toute commande supérieure à **2 000 € HT**.

4.4. Aucune prestation ne débute sans validation écrite (signature manuscrite ou électronique du devis).

ARTICLE 5 – PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

5.1. Les prix sont exprimés en euros et HT, sauf mention contraire. La TVA applicable sera ajoutée selon la législation en vigueur.

5.2. Les prix peuvent être forfaitaires ou calculés sur devis en fonction de la complexité et de la durée de la mission.

5.3. Le règlement est exigible à 30 jours fin de mois à compter de la date de facturation.

5.4. Moyens de paiement acceptés : **virement bancaire** et **chèque**.

5.5. En cas de retard de paiement, seront appliquées :

- des **pénalités de retard** au taux légal en vigueur augmenté de **10 points**,
 - une **indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 €** par facture impayée (article D441-5 du Code de commerce).
-

ARTICLE 6 – DÉLAIS D'EXÉCUTION

6.1. Les délais d'exécution sont donnés à titre indicatif. Ils peuvent être prolongés si des éléments attendus du Client ne sont pas fournis à temps.

6.2. Le Prestataire ne saurait être tenu responsable d'un retard imputable au Client ou à un tiers.

ARTICLE 7 – MODIFICATIONS, REPRISES ET VALIDATION

7.1. Sauf accord spécifique, **les modifications sont acceptées même après validation finale**, mais **peuvent être facturées** en sus selon leur nature.

7.2. Aucun nombre d'allers-retours n'est formellement limité, mais toute demande excessive pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire.

ARTICLE 8 – SOUS-TRAITANCE

Le Prestataire se réserve la possibilité de sous-traiter tout ou partie de la prestation, auquel cas cette information sera communiquée explicitement au Client.

ARTICLE 9 – LIVRABLES ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1. Les livrables sont transmis sous les formats suivants : **PDF, MP4, PNG, JPG**, ou tout autre format précisé au devis.

9.2. La **cession des droits** peut être totale ou limitée (usage uniquement), selon l'accord conclu avec le Client. En l'absence de précision écrite, seule une **licence d'utilisation non exclusive** est présumée accordée.

9.3. AURICOM se réserve le droit d'utiliser ses réalisations à des fins de **promotion commerciale, portfolio, site web ou réseaux sociaux**, sauf refus écrit du Client.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉ

10.1. AURICOM s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations, sans obligation de résultat.

10.2. La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas de :

- Force majeure
 - Retard ou défaut de livraison dus à des tiers ou au Client
 - Inadéquation du service aux besoins spécifiques non exprimés du Client
-

ARTICLE 11 – RÉCLAMATIONS ET LITIGES

11.1. Toute réclamation doit être formulée **par écrit sous 10 jours** à compter de la livraison de la prestation.

11.2. En cas de contestation sur une prestation validée, les solutions envisagées seront :

- reprise du projet,
 - réduction du prix,
 - avoir à valoir sur une prestation ultérieure.
-

ARTICLE 12 – RÉTRACTATION

12.1. Si le Client est un **consommateur** (au sens de l'article L221-1 du Code de la consommation), il dispose d'un **délai légal de rétractation de 14 jours** à compter de l'acceptation du devis, sauf si :

- l'exécution a commencé avant la fin du délai avec son accord écrit ;

- la prestation est intégralement fournie avant la fin du délai.
-

ARTICLE 13 – DURÉE – RÉSILIATION

13.1. Sauf mention contraire, les contrats n'ont pas de durée d'engagement et prennent fin à la livraison du service.

13.2. En cas de rupture du contrat à l'initiative du Client, les prestations réalisées jusqu'à la date de rupture restent dues.

13.3. Aucun frais de résiliation anticipée n'est appliqué.

ARTICLE 14 – CONFIDENTIALITÉ

14.1. Les Parties s'engagent à garder confidentiels tous documents, informations ou savoir-faire transmis dans le cadre de l'exécution du contrat.

14.2. Cette clause reste valable pendant **3 ans** après la fin de la prestation.

ARTICLE 15 – DISPONIBILITÉ & COMMUNICATION

Le Prestataire répond aux demandes du Client dans un **délai maximum de 48 heures ouvrées**. Les prestations sont réalisées uniquement pendant les horaires de bureau.

ARTICLE 16 – DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

16.1. Les présentes CGV sont soumises au **droit français**.

16.2. En cas de litige, et sauf disposition d'ordre public contraire, **le Tribunal de Commerce d'Aurillac** sera seul compétent, même en cas de référé, de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.
